

Grenoble, le 20/07/2021

Plan Avenir Montagnes en Isère : de l'appui en ingénierie et des crédits d'investissements pour réussir la transition du tourisme de montagne dans nos massifs

Ce lundi 19 juillet, le Préfet de l'Isère a réuni les élus de la montagne (parlementaires, président(e)s d'intercommunalités et de parcs naturels régionaux, conseil départemental) pour leur présenter le plan Avenir Montagnes, annoncé le 27 mai dernier par le Premier Ministre.

Les 14 mesures du plan ont été détaillées par les différents chefs de file concernés (Commissariat de massif des Alpes, Banque des territoires, Banque publique d'investissement, Atout France, France Mobilités, Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, Direction des services départementaux de l'Education Nationale). Le Département de l'Isère s'apprête quant à lui à engager un plan d'investissement en faveur des communes de montagnes. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a pour sa part déployé un «plan de relance pour la montagne», voté par son assemblée en février 2021.

Ce plan de relance et de transition du tourisme en montagne mobilise plus de 650 millions d'euros de crédits publics pour les 6 massifs français. Il complète les 5,4 milliards d'aides d'urgence et de relance déjà versées par l'État depuis le début de la crise sanitaire aux acteurs de la montagne ayant rencontré une saison difficile qui a obéré leur capacité d'investissement.

En Isère, le fonds de solidarité covid-19 a concerné 38 653 entreprises iséroises depuis le début de la crise sanitaire, pour un montant total versé de 624 millions. Les territoires de montagne qui représentent 13 % de la population totale de l'Isère ont cumulé 26 % du montant total versé pour le département.

Dans ce cadre, le régime d'aide aux exploitants de remontées mécaniques a permis d'attribuer plus de 55 millions aux 16 exploitants isérois.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

De plus, la mobilisation a été totale en faveur de l'activité partielle pour les saisonniers avec et 4 millions d'euros versés.

Au-delà de ces mesures d'urgence déployées depuis le début de la crise sanitaire, la mise en œuvre du plan «Avenir Montagnes» vise à accélérer la reprise d'activité et l'investissement en montagne pour conforter une offre de tourisme durable et résiliente, et contribuer à :

- favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles,
- accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne,
- dynamiser l'immobilier de loisir et agir sur le phénomène de « lits froids ».

Dans les Alpes, le préfet de massif, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure la coordination de la déclinaison de ce plan¹ avec les préfets des neuf départements alpins pour recenser les territoires candidats, les projets à soutenir et assurer la concertation avec les acteurs locaux.

Le plan Avenir Montagnes sera également mis en œuvre en Isère de façon coordonnée avec le Conseil départemental et le Conseil Régional.

Les acteurs de la montagne en Isère ont déjà engagé la diversification des activités touristiques et la conquête de nouvelles clientèles, afin de rendre l'économie moins dépendante des seules recettes liées à la pratique du ski, voire à préparer certains territoires de moyenne montagne à développer un modèle économique moins dépendant de cette activité. En effet, six territoires isérois de montagne - Belledonne, Chartreuse, Oisans, Matheysine, Trièves et Vercors - sont engagés depuis plusieurs années dans le programme «Espaces valléens» de diversification touristique, cofinancé par le Contrat de plan interrégional du massif des Alpes, conclu entre l'État et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes- Côte d'Azur, avec le concours de l'enveloppe alpine du Fonds européen FEDER.

¹ Le volet « alpin » du plan national représente un apport en crédits d'environ 76M€ répartis en 2021 et 2022 au titre du fonds « Avenir montagnes investissements » (somme correspondant à environ 38M€ de crédits Etat et à l'engagement attendu d'au moins l'équivalent apportés par des dispositifs d'intervention des deux Régions alpines) et d'environ 16 territoires à sélectionner au titre du programme « Avenir montagnes ingénierie » porté par l'ANCT. Les autres dispositifs du plan (appels à manifestation d'intérêt d'Atout France, de France Mobilités, dispositifs de la Banque des Territoires et de BPI,...) ne sont pas ventilés par massif, mais pourront bien entendu bénéficier à des collectivités et acteurs alpins.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Le plan Avenir Montagnes vient donc compléter et renforcer ces démarches en s'adressant à une multiplicité d'acteurs (collectivités, syndicats mixtes, entreprises, associations). Il vise une transformation la plus partagée et intégrée possible de l'offre touristique montagnarde, en tenant compte des particularités et des potentiels des différents massifs et des territoires les composant.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01